



SOS Chomage en temps partiel travaillé en temps plein - complexe

Par **sudgie**, le **27/02/2014** à **00:00**

Bonjour,
Ne trouvant pas de réponse concrète à mon problème qui me pourrie la vie actuellement je cherche une aide à mon problème svp.
En CDI depuis 3 ans, mon employeur a décidé au mois de septembre de me mettre au chômage partiel (de façon légale après acceptation par l'état mais je n'ai jamais rien signé). et cela malgré qu'il m'ait assuré début septembre que je restais à plein temps. Aujourd'hui je suis rémunéré à plein temps avec des fiches de paie à temps partiel, je travail à plein temps... j'ai plus le droit à mes tickets restaurant, congés payés etc). sans parler d'une mutuelle obligatoire dans ma convention collective qu'il ne prend pas.....
Ne trouvant pas un autre emploi depuis plus de 6 mois, je suis prise à son piège car j'ai absolument besoin de mon salaire de temps plein pour payer mes factures et faire vivre ma famille.
Aujourd'hui je ne sais plus comment faire pour me sortir de ce bourbier car le chômage partiel est reconduit..... mes projets personnels de ce fait sont arrêtés, je suis dans l'illégalité et je ne peux plus aller voir mon banquier pour certaines démarches car elle souhaite mes fiches de paie (fiches de paie différentes de mon salaire).
Merci de votre aide par avance.

Par **moisse**, le **27/02/2014** à **07:44**

Bonjour,
Je ne vois pas ce qui va gêner votre employeur, vous êtes en situation idéale pour vous faire enfumer.
Je ne vois pas en quoi le chômage partiel a pour effet de vous supprimer congés, tickets restaurants, mutuelle...
La prochaine étape c'est la suppression de la paie, ce qui vu d'ici ne saurait tarder.
Ce jour-là vous aurez bien du mal à expliciter votre complicité dans le comportement délictueux de votre employeur.

Par **sudgie**, le **27/02/2014 à 07:55**

que faire alors svp?

Par **moisse**, le **27/02/2014 à 09:46**

Bonsoir,rnL'expérience montre que plus on se laisse faire, et plus la situation se dégrade.rnAlors une bonne et franche explication avec l'employeur pour commencer :rn* lui réclamer de respecter l'horaire à temps partielrn* lui réclamer les TK et vos droits à congésrn* lui demander de cesser de vous impliquer dans une escroquerie aux aides publiques.

Par **sudgie**, le **27/02/2014 à 11:50**

Certes mais lui demander de respecter le temps partiel implique un salaire à temps partiel, j'ai besoin de cet argent malheureusement. Concernant les TK et les droits au congés je crois qu'il est dans la légalité si je suis en chômage partiel.rnSi je lui demande de cesser de m'impiquer ainsi comme vous le dites il y a de forte chance qu'il me pousse à partir de moi même en me payant tres tres tardivement voir ne pas me payer et en me bloquant dans mon travail, blocage de la carte essence etc

Par **moisse**, le **27/02/2014 à 14:59**

Bonsoir,rnAlors j'ignore quels conseils vous cherchez de ci (ici) ou de là (ailleurs).rnSoit vous acceptez la situation, soit vous la refusez.rnVous avez cependant un dernier moyen, qui va demander là aussi un peu de courage.rnIl s'agit de saisir le conseil des prudhommes en demandant la résolution judiciaire du contrat de travail.rnMais pas de miracle, l'ambiance va nettement se refroidir.